



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

Recueil spécial n° 62 de décembre 2011

du 7 décembre 2011 –

### DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE LA PERFORMANCE DE L'ETAT

### Modification de la composition du CODERST

### DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT

### Subdélégations de signature

#### *Sommaire*

1.	PREFECTURE de la Seine-Maritime.....	2
1.1.	D.C.P.E. - Direction de la Coordination et de la Performance de l'Etat.....	2
	11-1331-Arrêté préfectoral composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.....	2
2.	DREAL (DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DE HAUTE-NORMANDIE) .....	3
2.1.	Direction.....	3
	Décision n° 2011-41-- Objet : Décision portant subdélégation de signature à la Directrice du Centre Interrégional de Formation Professionnelle de Rouen pour exercer la compétence d'ordonnateur secondaire délégué (OSD) sur les budgets du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.....	3
	Décision n° 2011-42-Objet : Décision portant subdélégation de signature en qualité de responsable de budget opérationnel de programme régional (RBOP) et d'ordonnateur secondaire délégué (OSD) sur les budgets du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable des Transports et du Logement.....	4
	Décision n° 2011-43-Objet : Subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'accords cadres.....	7
	Décision n° 2011-44-Objet : Subdélégation de signature en matière d'activités autres que les transports routiers.....	9
	Décision n° 2011-45-Objet : Subdélégation de signature en matière d'activités pour le département de la Seine-Maritime .....	13
	Décision n° 2011-47-Objet : Subdélégation de signature en matière de transports routiers.....	17
	Décision n° 2011-48-Objet : Subdélégation de signature en matière de gestion du personnel.....	20

« NOTA : La consultation de l'intégralité des actes publiés dans ce recueil  
peut être effectuée sur le site Internet de la Préfecture

[www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)

rubrique : nos publications - recueils des actes administratifs)

ainsi qu'en préfecture et sous-préfectures »

ISSN : 0752-6121

# 1. PREFECTURE de la Seine-Maritime

## 1.1. D.C.P.E. - Direction de la Coordination et de la Performance de l'Etat

### 11-1331-Arrêté préfectoral composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques

Préfecture  
Direction de la coordination et de la performance de l'Etat  
Bureau de la concertation réglementaire et des affaires sociales  
Section de la Concertation Réglementaire

Rouen, le 05 décembre 2011

Le Préfet de la Haute-Normandie,  
Préfet de la Seine-Maritime  
Officier National de l'Ordre National du Mérite  
Officier de la Légion d'honneur

ARRÊTE MODIFICATIF

**OBJET:** Arrêté préfectoral composition du Conseil départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques

Vu:

Le code de la santé publique  
Le code général des collectivités territoriales  
Le code de l'environnement  
La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires  
L'ordonnance n° 2004-637 du 1er juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre  
L'ordonnance n°2005-727 du 30 juin 2005 portant diverses dispositions relatives à la simplification des commissions administratives  
Le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives  
Le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions à caractère consultatif  
Le décret n°2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles  
Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 (article 57) tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et instituant les Agences régionales de santé.  
Le décret du 1er avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé  
L'arrêté préfectoral du 26 octobre 2007 portant création du CODERST  
L'arrêté du 14 juin 2010 portant modification de la composition du CODERST  
L'arrêté du 17 octobre 2011 portant modification de la composition du CODERST

**CONSIDERANT :**

que la Chambre d'Agriculture de la Seine-Maritime a procédé au renouvellement de ses représentants au sein de divers organismes et commissions,

Qu'il a été nommé en tant que membre suppléant de M. Robert BARIL au sein du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques de la Seine-Maritime, M. Sébastien LEVASSEUR, en remplacement de François LEGRAS.

**A R R E T E**

Article 1<sup>er</sup> :

L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2011, en page 3, est ainsi modifié :

3/ Représentant d'associations agréées de Consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement, des professionnels et des experts

Titulaire : M.Robert BARIL, profession agricole,  
Suppléant : M.Sébastien LEVASSEUR

Article 2 :

Le reste de l'arrêté demeure inchangé.

Article 3 :

M. le Secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont copie sera communiquée aux différents membres de la commission.

Le Préfet  
Pour le préfet et par délégation  
le Secrétaire Général  
Thierry HEGAY

## **2. DREAL (DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DE HAUTE-NORMANDIE)**

### **2.1. Direction**

#### **Décision n° 2011-41-- Objet : Décision portant subdélégation de signature à la Directrice du Centre Interrégional de Formation Professionnelle de Rouen pour exercer la compétence d'ordonnateur secondaire délégué (OSD) sur les budgets du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.**

PREFECTURE DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT  
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT  
DE HAUTE-NORMANDIE

DIRECTION

DECISION N° 2011-41

Objet : Décision portant subdélégation de signature à la Directrice du Centre Interrégional de Formation Professionnelle de Rouen pour exercer la compétence d'ordonnateur secondaire délégué (OSD) sur les budgets du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

Vu :

La loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;  
Le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;  
Le décret n°98-81 modifié du 11 février 1998 et le décret n°99-89 du 8 février 1999 relatifs aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale et la circulaire d'application correspondante du 11 février 1999 ;  
Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;  
Le décret du 8 janvier 2009 portant nomination de M. Rémi CARON, Préfet de la région Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime ;  
L'arrêté interministériel du 21 décembre 1982 modifié portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;  
L'arrêté préfectoral n°11.23 du 4 mars 2011 portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie ;  
L'arrêté de la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement en date du 23 novembre 2011 nommant Monsieur Igor KISSELEFF, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et des Forêts, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie par intérim à compter du 30 novembre 2011 ;  
L'arrêté préfectoral n° 11-118 du 1<sup>er</sup> décembre 2011 donnant délégation de signature à Monsieur Igor KISSELEFF, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie par intérim, en qualité de responsable de budget opérationnel de programme régional et d'ordonnateur secondaire délégué sur les budgets du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement  
La décision n° 2011-06 du 18 avril 2011 portant subdélégation de signature à la Directrice du Centre Interrégional de Formation Professionnelle de Rouen pour exercer la compétence d'ordonnateur secondaire délégué (OSD) sur les budgets du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

DECIDE

**Article 1er : rôle d'ordonnateur secondaire délégué**  
**Subdélégation de signature est donnée à Madame Dominique AUPIERRE, Directrice du Centre interrégional de formation professionnelle de Rouen, à l'effet de signer, dans le cadre des missions de son service, toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué sur les budgets ci-dessous :**

Missions	Programmes	BOP régionaux
Écologie, Développement et Aménagement Durables	113 Urbanisme, Paysages, Eau et Biodiversité	UPEB
	174 Énergie et Après-Mines	EAM
	181 Prévention des Risques	PR
	203 Infrastructures et Services de Transport	IST
	205 Sécurité et Affaires Maritimes	SAM
	207 Sécurité et Circulation Routières	SCR
	217 Conduite et Pilotage des Politiques de l'Écologie, du Développement Durable des Transports et du Logement	CPPEDDTL
Logement	135 Développement et amélioration de l'offre de logement	DAOL

**Article 2 : rôle d'ordonnateur secondaire délégué (selon attributions)**

Subdélégation de signature est donnée à :

Mademoiselle Fanny ARGAUD, directrice adjointe ;

Monsieur Luc PENARD, secrétaire général,

Madame Myriam HABBAR, adjointe au secrétaire général

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

les projets d'engagements comptables auprès du contrôleur financier déconcentré et les pièces justificatives qui les accompagnent, les demandes de liquidation des dépenses et les demandes d'émission des titres de perception.

**Article 3 :**

La décision n°2011-06 du 18 avril 2011 portant subdélégation de signature à la Directrice du Centre Interrégional de Formation Professionnelle de Rouen pour exercer la compétence d'ordonnateur secondaire délégué (OSD) sur les budgets du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

**Article 4 :**

**Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et la Directrice du Centre Interrégional de Formation Professionnelle de Rouen sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.**

Rouen, le 5 décembre 2011

**Pour le Préfet de région et par délégation**

le Directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Haute-Normandie, par intérim

Igor KISSELEFF

**Décision n° 2011-42-Objet : Décision portant subdélégation de signature en qualité de responsable de budget opérationnel de programme régional (RBOP) et d'ordonnateur secondaire délégué (OSD) sur les budgets du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable des Transports et du Logement.**

PREFECTURE DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT  
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT  
DE HAUTE-NORMANDIE

DIRECTION

DÉCISION N° 2011-42

**Objet :** Décision portant subdélégation de signature en qualité de responsable de budget opérationnel de programme régional (RBOP) et d'ordonnateur secondaire délégué (OSD) sur les budgets du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable des Transports et du Logement.

Vu :

La loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Le décret n°98-81 modifié du 11 février 1998 et le décret n°99-89 du 8 février 1999 relatifs aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale et la circulaire d'application correspondante du 11 février 1999 ;  
 Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;  
 Le décret du 8 janvier 2009 portant nomination de M. Rémi CARON, Préfet de la région Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime ;  
 Le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;  
 L'arrêté préfectoral n°11-23 du 04 mars 2011 portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie ;  
 L'arrêté de la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement en date du 23 novembre 2011 nommant Monsieur Igor KISSELEFF, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et des Forêts, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie par intérim à compter du 30 novembre 2011 ;  
 L'arrêté préfectoral n°11.118 du 1<sup>er</sup> décembre 2011 donnant délégation de signature à Monsieur Igor KISSELEFF, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie par intérim, en qualité de responsable de budget opérationnel de programme régional et d'ordonnateur secondaire délégué sur les budgets du Ministre d'État, Ministre de l'Écologie, du Développement Durable des Transports et du Logement ;  
 La décision n° 2011-16 du 13 juillet 2011 portant subdélégation de signature en qualité de responsable de budget opérationnel de programme régional (RBOP) et d'ordonnateur secondaire délégué (OSD) sur les budgets du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable des Transports et du Logement.  
 La délégation de gestion n°2011-1000-2 confiée à la DREAL par la DIR Nord-Ouest,  
 La délégation de gestion n°2011-1001-2 confiée à la DREAL par la DDTM de l'Eure,  
 La délégation de gestion n°2011-1002-2 confiée à la DREAL par la DDPP de Seine Maritime,  
 La délégation de gestion n°2011-1003-2 confiée à la DREAL par la DDPP de l'Eure,  
 La délégation de gestion n°2011-1004-2 confiée à la DREAL par la DDCS de Seine Maritime,  
 La délégation de gestion n°2011-1005-2 confiée à la DREAL par la DDCS de l'Eure,  
 La délégation de gestion n°2011-1006-2 confiée à la DREAL par la DDTM de Seine-Maritime,  
 La délégation de gestion n° 2011-1007-2 confiée à la DREAL par la DRAAF de Haute-Normandie,  
 La délégation de gestion n° 2011-1008-2 confiée à la DREAL par le CETE Normandie-Centre,  
 La délégation de gestion n° 2011-1009-2 confiée à la DREAL par la DIRMEMN,  
 La délégation de gestion n° 2011-1010-2 confiée à la DREAL par le CIFP de Rouen,

#### DÉCIDE

##### Article 1er : rôle de RBOP régional

Subdélégation de signature est donnée à M. Dominique DEVIERS, Directeur régional adjoint, et à Monsieur Jean-Pierre BRASSELET, Secrétaire général pour :

Recevoir les crédits des programmes suivants :

Missions	Programmes	BOP régionaux
Écologie, Développement et Aménagement Durables	113 Urbanisme, Paysages, Eau et Biodiversité	UPEB
	174 Énergie et Après-Mines	EAM
	181 Prévention des Risques	PR
	203 Infrastructures et Services de Transport	IST
	205 Sécurité et Affaires Maritimes	SAM
	207 Sécurité et Circulation Routières	SCR
	217 Conduite et Pilotage des Politiques de l'Écologie, du Développement Durable des Transports et du Logement	CPPEDTL
Logement	135 Développement et amélioration de l'offre de logement	DAOL

Répartir les crédits entre les unités opérationnelles, chargées de l'exécution,  
 Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre ces unités opérationnelles.

En leur absence, subdélégation est donnée à Madame Béatrice AUDEBERT, Responsable du Pôle d'appui au RBOP.

**Article 2 : rôle d'ordonnateur secondaire délégué**

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Dominique DEVIERS, Directeur régional adjoint, à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté susvisé du Préfet, en matière d'ordonnement secondaire, articles 2 et 3.

**Article 3 : rôle d'ordonnateur secondaire délégué (selon attributions des chefs de service et de mission)**

Subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Koumaran PAJANIRADJA, Chef du Service Ressources (SRE),  
Monsieur Dominique LEPETIT, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD),  
Madame Geneviève QUEMENEUR, Responsable de la Mission Estuaire (ME),  
Monsieur Guillaume PRUNIER, Responsable de la Mission Administration et Gestion des Données (MAGD),  
Monsieur Pierre-Édouard GILLE, Chef du Service Risques (SRI),  
Monsieur Jean-Yves PEIGNÉ, Chef du Service Déplacements, Transports Multimodaux et Infrastructures (SDTMI),  
Monsieur Stéphane DOUCHET, Chef du Service Sécurité des Transports Routiers (SSTR),  
Monsieur Jean-Pierre BRASSELET, Secrétaire général (SG),

À l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

les constatations de service fait,  
les demandes d'émission de recettes non fiscales.

**Article 4 : rôle d'ordonnateur secondaire délégué (selon attributions des adjoints et responsables de bureau et d'unité)**

Dans la limite de leurs attributions et en cas d'absence ou d'empêchement de :

Monsieur Koumaran PAJANIRADJA, Chef du Service Ressources (SRE), subdélégation est donnée à Monsieur Hervé MORISSET, Adjoint au Chef du SRE,

Monsieur Dominique LEPETIT, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD), subdélégation est donnée à :

Monsieur Gérard DENOYER, Responsable de l'Unité Énergie,  
Monsieur Lionel HERMANGE, Responsable du Bureau Logement, Construction et Aménagement,  
Madame Marie MOIROT, Chef de l'Unité Logement,  
Monsieur Guillaume CHRÉTIEN, Chargé de mission Financement,  
Monsieur Arnaud LAUBU, Responsable de l'Unité Construction,  
Monsieur Sylvain COMTE, Responsable de l'unité Aménagement,  
Monsieur Jean-Michel GANTIER, Responsable du Bureau Environnement et Développement durable,

Monsieur Pierre-Édouard GILLE, Chef du Service Risques (SRI), subdélégation est donnée à :

Monsieur Christophe HUART, Responsable du Bureau des Risques Technologiques Accidentels,  
Monsieur Daniel BABEL, Responsable du Bureau des Risques Technologiques Chroniques,

Monsieur Jean-Yves PEIGNÉ, Chef du Service Déplacements, Transports Multimodaux et Infrastructures (SDTMI), subdélégation est donnée à :

Monsieur Jean-Pierre SAINT-ÉLOI, Adjoint au Chef du Service Déplacements, Transports Multimodaux et Infrastructures (SDTMI),  
Monsieur Thibaut SARRAZIN, Responsable du pôle Déplacements,  
Messieurs Jean-Luc ROLLAND et Bertrand PERRIER et Mesdames Laetitia FLOHART et Virginie KHOMENKO, Responsables de Projets de développement du Réseau Routier National,  
Monsieur Olivier LÉONARD, Responsable de l'Unité Procédures – Affaires foncières – Gestion des marchés publics,  
Madame Nelly VOURIOT, Responsable de l'Unité Programmation et Gestion Financière.

Monsieur Stéphane DOUCHET, Chef du Service Sécurité des Transports Routiers (SSTR), subdélégation est donnée à :

Monsieur Jean-Marc SARTHOU, Chef du Bureau Transports Routiers,  
Monsieur Régis SAGOT, Responsable du Bureau contrôle des véhicules,

Monsieur Jean-Pierre BRASSELET, Secrétaire général, subdélégation est donnée à :

Monsieur Jean-François ROBRIQUET, Secrétaire général adjoint,,  
Madame Béatrice AUDEBERT, Secrétaire générale adjointe, Responsable du Pôle d'appui au RBOP,  
Madame Leila MELLOUK, Responsable du Pôle Support Intégré de Gestion administrative et de Paye,  
Madame Liliane CUVELIER, Responsable du Centre de Documentation et des Archives,  
Monsieur Christophe LAMY, Responsable du Bureau des Moyens Généraux et de l'Immobilier,  
Monsieur Thierry RÉZEAU, Responsable du Bureau de l'Informatique Communicante,  
Madame Maryline BLAVETTE, Médecin de prévention,  
Madame Catherine DUPRAY, Chargée de projet stratégie et de communication,  
Madame Véronique MARTINS, Chargée de communication adjointe.

À l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

les constatations de service fait,  
les demandes d'émission de recettes non fiscales.

**Article 5 : rôle d'ordonnateur secondaire délégué en matière de frais de déplacement**

Subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Koumaran PAJANIRADJA, Chef du Service Ressources (SRE),  
Monsieur Dominique LEPETIT, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD),  
Madame Geneviève QUEMENEUR, Responsable de la Mission Estuaire (ME),  
Monsieur Guillaume PRUNIER, Responsable de la Mission Administration et Gestion des Données (MAGD),  
Monsieur Pierre-Édouard GILLE, Chef du Service Risques (SRI),

Monsieur Jean-Yves PEIGNÉ, Chef du Service Déplacements, Transports Multimodaux et Infrastructures (SDTMI),  
Monsieur Stéphane DOUCHET, Chef du Service Sécurité des Transports Routiers (SSTR),  
Monsieur Jean-Pierre BRASSELET, Secrétaire général (SG),  
Monsieur Jean-François ROBRIQUET, Secrétaire Général Adjoint,  
Madame Catherine DUPRAY, Responsable du Pôle Communication,  
Monsieur Nicolas LEGRAND, chef du projet certification, chargé de mission Défense-Sécurité,  
Monsieur Jean-François GUERIN, chef de l'Unité Territoriale Rouen-Dieppe,  
Monsieur Olivier LAGNEAUX, chef de l'Unité Territoriale du Havre,  
Madame Marie-Gaëlle PINART, chef de l'Unité Territoriale de l'Eure  
À l'effet de signer les constatations de service fait en matière de frais de déplacement,

**Article 6 : rôle du centre de prestations comptables mutualisé**

Subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-Pierre BRASSELET, Secrétaire général,  
Monsieur Patrice LEGAL, Responsable du Centre de prestations comptables mutualisé (CPCM),  
Madame Claire WILLIOT, Adjointe du Responsable du CPCM,  
Madame Véronique GAVANIER, Responsable de pôle du CPCM,  
Madame Claudine LECOINTRE, Responsable de pôle du CPCM,  
Monsieur David MÉNARD, Responsable de pôle du CPCM,  
Monsieur Laurent LEMONNIER, Responsable de pôle du CPCM,  
Madame Lysiane ANGOT, Chargée de prestations comptables,  
Madame Dominique LORFEUVRE, Chargée de prestations comptables,  
Madame Caroline CANIVAL, Chargée de prestations comptables,

À l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour tous les programmes  
les engagements juridiques y compris ceux soumis au CFD,  
les demandes de paiement,  
les demandes de recettes non fiscales

A l'ensemble des agents du CPCM : les certifications de service fait,

Article 7 :

La décision n° 2011-16 du 13 juillet 2011 portant subdélégation de signature en qualité de responsable de budget opérationnel de programme régional (RBOP) et d'ordonnateur secondaire délégué (OSD) sur les budgets du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable des Transports et du Logement est abrogée.

Article 8 :

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement par intérim est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs des préfectures de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Rouen, le 5 décembre 2011

Pour le Préfet de région et par délégation  
le Directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Haute-Normandie, par intérim

Igor KISSELEFF

## **Décision n° 2011-43-Objet : Subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'accords cadres**

PREFECTURE DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT  
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT  
DE HAUTE-NORMANDIE

DIRECTION

DECISION N° 2011-43

Objet : Subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'accords cadres

Vu :

Le Code des Marchés Publics ;

Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Le décret du 08 janvier 2009 portant nomination de Monsieur Rémi CARON, Préfet de la Région Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime ;  
Le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;  
L'arrêté préfectoral n° 11.23 du 04 mars 2011 portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie ;  
L'arrêté de la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement en date du 23 novembre 2011 nommant Monsieur Igor KISSELEFF, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et des Forêts, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie par intérim à compter du 30 novembre 2011 ;  
L'arrêté préfectoral n°11.119 du 1<sup>er</sup> décembre 2011 donnant délégation de signature en matière de marchés publics et accords cadres à Monsieur Igor KISSELEFF, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie par intérim, La décision n° 2011-17 du 13 juillet 2011 portant subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'accords cadres

## **DÉCIDE**

### **Article 1er :**

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Dominique DEVIERS, Directeur régional adjoint, à l'effet de signer les marchés de travaux, de fournitures, de services et de prestations intellectuelles supérieurs à 133 000 euros H.T., passés selon une procédure formalisée ou une procédure adaptée ou sur le fondement d'accords cadres ainsi que tous les actes subséquents.

### **Article 2 :**

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés de travaux, de fournitures, de services et de prestations intellectuelles inférieurs à 133 000 euros H.T., passés selon une procédure formalisée ou une procédure adaptée ou sur le fondement d'accords cadres ainsi que tous les actes subséquents à :

Monsieur Koumaran PAJANIRADJA, Chef du Service Ressources (SRE),  
Monsieur Dominique LEPETIT, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD),  
Madame Geneviève QUEMENEUR, Responsable de la Mission Estuaire (ME),  
Monsieur Guillaume PRUNIER, Responsable par intérim de la Mission Administration et Gestion des Données (MAGD),  
Monsieur Pierre-Édouard GILLE, Chef du Service Risques (SRI),  
Monsieur Jean-Yves PEIGNÉ, Chef du Service Déplacements, Transports Multimodaux et Infrastructures (SDTMI),  
Monsieur Stéphane DOUCHET, Chef du Service Sécurité des Transports Routiers (SSTR),  
Monsieur Jean-Pierre BRASSELET, Secrétaire général (SG),  
Monsieur Jean-François ROBRICQUET, Secrétaire général adjoint (SG).

### **Article 3 :**

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés de travaux, de fournitures, de services et de prestations intellectuelles inférieurs à 20 000 euros H.T., passés selon une procédure formalisée ou une procédure adaptée ou sur le fondement d'accords cadres ainsi que tous les actes subséquents à :

Monsieur Hervé MORISSET, Adjoint au Chef du SRE,  
Monsieur Lionel HERMANGE, Adjoint au Chef du SECLAD, Responsable du Bureau Logement, Construction et Aménagement,  
Madame Marie MOIROT, Chef de l'Unité Logement,  
Monsieur Guillaume CHRÉTIEN, Chargé de mission Financement,  
Monsieur Arnaud LAUBU, Responsable de l'Unité Construction,  
Monsieur Sylvain COMTE, Responsable de l'unité Aménagement,  
Monsieur Jean-Michel GANTIER Responsable du Bureau Environnement et Développement durable,  
Monsieur Jean-Pierre SAINT-ÉLOI, Adjoint au Chef du Service Déplacements, Transports Multimodaux et Infrastructures (SDTMI),  
Monsieur Thibaut SARRAZIN, Chef du pôle Déplacements,  
Messieurs Jean-Luc ROLLAND et Bertrand PERRIER et Mesdames Laetitia FLOHART et Virginie KHOMENKO, Responsables de Projets de développement du Réseau Routier National,  
Monsieur Christophe HUART, Responsable du Bureau des Risques Technologiques Accidentels,  
Monsieur Daniel BABEL, Responsable du Bureau des Risques Technologiques Chroniques,  
Monsieur Jean-Marc SARTHOU, Chef du Bureau Transports Routiers,  
Madame Liliane CUVELIER, Responsable du Centre de Documentation et des Archives,  
Monsieur Christophe LAMY, Responsable du Bureau des Moyens Généraux et de l'Immobilier,  
Madame Jacqueline BACHELET, Adjointe au responsable du Bureau des Moyens Généraux et de l'Immobilier, chargée du budget,  
Monsieur Thierry RÉZEAU, Responsable du Bureau de l'Informatique Communicante,  
Madame Maryline BLAVETTE, Médecin de prévention,  
Madame Catherine DUPRAY, Chargée de projet stratégie et de communication.

### **Article 4 :**

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés de travaux, de fournitures, de services et de prestations intellectuelles inférieurs à 5 000 euros H.T., passés selon une procédure formalisée ou une procédure adaptée ou sur le fondement d'accords cadres ainsi que tous les actes subséquents à :

Monsieur Olivier LÉONARD, Chef de l'Unité Procédures – Affaires foncières – Gestion des marchés publics,  
Madame Muriel LAVA, Adjointe au responsable du Bureau des Moyens Généraux et de l'Immobilier, chargé de l'immobilier et du foncier,  
Monsieur Arnaud MALET, Acheteur – Approvisionneur,  
Madame Christine BOUDEVILLE, Acheteur – Approvisionneur,  
Madame Véronique MARTINS, Chargée de communication adjointe.

### **Article 5 :**



En cas d'absence de Monsieur Igor KISSELEFF, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie par intérim, la subdélégation qui lui est attribuée aux articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral n°11.119 du 1<sup>er</sup> décembre 2011 sera exercée par Monsieur Dominique DEVIERS, directeur régional adjoint.

**Article 6 :**

**La décision n° 2011-17 du 13 juillet 2011 portant subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'accords cadres est abrogée.**

**Article 7 :**

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement par intérim est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs des préfectures de la Seine-Maritime et de l'Eure.

**Rouen, le 5 décembre 2011**

Pour le Préfet de région et par délégation,  
le Directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Haute-Normandie, par intérim

Igor KISSELEFF

## **Décision n° 2011-44-Objet : Subdélégation de signature en matière d'activités autres que les transports routiers**

PREFECTURE DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT  
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT  
DE HAUTE-NORMANDIE

DIRECTION

DECISION N° 2011-44

Objet : Subdélégation de signature en matière d'activités autres que les transports routiers

Vu :

Le code de l'environnement ;

Le code de l'urbanisme ;

Le code de la construction et de l'habitation ;

Le code de justice administrative ;

La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Le décret n° 2006-305 du 16 mars 2006 modifiant le décret n° 67-278 du 30 mars 1967 relatif à l'organisation et aux attributions des services départementaux et régionaux du ministère de l'équipement ;

Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les départements ;

Le décret du 08 janvier 2009 portant nomination de Monsieur Rémi CARON, Préfet de la Région Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime ;

Le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

L'arrêté préfectoral n°11.23 du 4 mars 2011 portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie ;

L'arrêté de la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement en date du 23 novembre 2011 nommant Monsieur Igor KISSELEFF, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et des Forêts, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie par intérim à compter du 30 novembre 2011 ;

L'arrêté préfectoral n°11-117 du 1<sup>er</sup> décembre 2011 donnant délégation de signature en matière d'activités à Monsieur Igor KISSELEFF, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie par intérim,

La décision n° 2011-13 du 13 juillet 2011 portant subdélégation de signature en matière d'activités autres que les transports routiers

DÉCIDE

**Article 1 – Activités générales**

Subdélégation est donnée dans les domaines d'activités et d'intervention de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie listées ci-dessous :

Aménagement - Urbanisme ;

Environnement - Développement durable ;

Risques - Sécurité industrielle ;

Habitat - Logement ;

Rénovation urbaine ;

Énergie ;

Contrôle de véhicules

Transports ;  
 Infrastructures ;  
 Bâtiment - Construction  
 Aides européennes et actions du Contrat de Plan et du Contrat de Projet 2007-2013, pour lesquelles la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement est service instructeur ;  
 Observations écrites ou orales adressées aux tribunaux de l'ordre pénal tendant à obtenir la condamnation, la mise en conformité des lieux ou le rétablissement dans leur état antérieur ;  
 Défense et sécurité ;  
 Qualité et Contrôle de gestion ;

pour les actes ci-après énumérés :

- I. Les correspondances techniques adressées aux Maires, aux Présidents de collectivités locales ou leurs établissements publics, aux Directeurs de sociétés d'économie mixte ou d'établissements publics relatifs à :
- I.1. l'animation des études,  
 I.2. la présentation des rapports et comptes rendus ;
- II. Les convocations, fixations des ordres du jour et procès-verbaux de réunions relatifs aux études en instruction de dossiers ;
- III. Les correspondances et rapports adressés au Ministre de tutelle de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement lorsqu'ils ne présentent ni le caractère d'un avis, ni d'une proposition, ni d'un compte-rendu du Préfet de Région ;
- IV. Les correspondances relatives à l'instruction technique et à l'approbation des projets ;
- V. Les aides financières aux entreprises et organismes ;
- VI. Les mémoires en défense produits devant le Tribunal Administratif de Rouen, mais uniquement en ce qui concerne les procédures de référé d'urgence prévues par le code de justice administrative : mémoires en défense relatifs aux instances en :  
 VI-1. Référé de suspension, tel que prévu à l'article L.521-1 du code de justice administrative,  
 VI-2. Référé liberté, tel que prévu à l'article L.521-2 du code de justice administrative,  
 VI-3. Référé conservatoire, tel que prévu à l'article L.521-3 du code de justice administrative ;
- VII. En matière d'infrastructures routières nouvelles ou d'aménagements structurants, pour les dossiers concernant des opérations d'investissement sur le réseau routier national :  
 VII-1. Commande des études,  
 VII-2. Approbation des projets,  
 VII-3. Acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des projets,  
 VII-4. Toutes décisions nécessaires à la préparation, à l'exécution et à la réception des études et des travaux ;

Dans le cadre de leurs attributions à :

	DOMAINES D'ACTIVITÉS														Types d'actes
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
	Aménagement Urbanisme	Environnement Développement durable	Risques Sécurité industrielle	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie	Contrôle de véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Qualité et Contrôle de gestion	
M. Dominique DEVIERS Directeur régional adjoint	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	I à VII
<b>M. Dominique LEPETIT</b> Chef du Service Énergie, Climat, Logement, Aménagement Durable et en cas d'absence, par :	X	X		X	X	X				X		X			I à V
M. Jean-Michel GANTIER Responsable du Bureau Environnement et Développement,	X	X										X			I à V
M. Lionel HERMANGE Responsable du Bureau Logement, Construction et Aménagement	X			X	X					X					I à V
M. Gérard DENOYER Responsable de l'Unité Énergie						X									I à IV
Mme Marie MOIROT Responsable de l'Unité Logement				X	X										I à IV
M. Arnaud LAUBU Responsable de l'Unité Construction										X					I à IV
M. Sylvain COMTE Responsable de l'Unité Aménagement	X														I à IV
M. Pierre-Édouard GILLE Chef du Service Risques et en cas d'absence, par :		X	X									X			I à V
M. Christophe HUART		X	X												I à IV

	DOMAINES D'ACTIVITÉS														Types d'actes
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
	Aménagement Urbanisme	Environnement Développement durable	Risques Sécurité industrielle	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie	Contrôle de véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Qualité et Contrôle de gestion	
Chef du Bureau Risques Technologiques Accidentels M. Daniel BABEL		X	X												I à IV
Chef du Bureau Risques Technologiques Chroniques M. Pierre-Édouard GILLE, par intérim		X	X												I à IV
Chef du Bureau Risques Naturels M. Koumaran PAJANIRADJA		X	X									X			I à V
Chef du Service Ressources et en cas d'absence par : M. Hervé MORISSET		X	X									X			I à V
Adjoint du Responsable du Service M. Zéphyre THYNUS		X													II et III
Responsable du Bureau Eaux et Milieux Aquatiques Mme Christine LE NEVEU		X													II et III
Responsable du Bureau Biodiversité Mme Karine LADIRAY GONCALVES			X												II et III
Responsable du Bureau de l'Hydrométrie et de la Prévision des Crues															

	DOMAINES D'ACTIVITÉS (suite)														Types d'actes
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
	Aménagement Urbanisme	Environnement Développement durable	Risques Sécurité industrielle	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie	Contrôle de véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Qualité et Contrôle de gestion	
M. Stéphane DOUCHET Chef du Service Sécurité des Transports Routiers et en cas d'absence par : M. Jean-Marc SARTHOU							X	X				X			I à V
Responsable du Bureau Transports Routiers M. Régis SAGOT Responsable du Bureau Contrôle des véhicules							X	X							I à IV
							X	X							I à IV
M. Jean-Yves PEIGNE Chef du Service Déplacements, Transports Multimodaux et Infrastructures et en cas d'absence par : M. Jean-Pierre SAINT-ÉLOI								X	X		X	X			I à V VII-1, VII-3 VII-4
Adjoint du Chef de Service M. Guillaume PRUNIER								X	X		X	X			I à V
Responsable de la Mission Administration et Gestion des Données et en cas d'absence par : M. Pierre VILHELM	X	X													I à IV
	X	X													I à IV

	DOMAINES D'ACTIVITÉS (suite)														Types d'actes
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
	Aménagement Urbanisme	Environnement Développement durable	Risques Sécurité industrielle	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie	Contrôle de véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Qualité et Contrôle de gestion	
Responsable du Pôle Administration des Données et Géomatique <b>M. Dominique DEMONT – jusqu'au 31.12.11</b>	X	X													I à IV
Responsable du Pôle Administration des Données d'Environnement <b>M. Erwan POULIQUEN</b> Responsable du Pôle Statistiques publiques - Statisticien	X	X													I à IV
Mme Geneviève QUEMENEUR Chef de la Mission Estuaire	X	X										X			I à V
M. Guillaume PRUNIER Responsable de la Mission CPER-PO										X					
M. Nicolas LEGRAND <b>Responsable de la mission Qualité et Contrôle de gestion</b>													X		I à IV
M. Jean-François ROBRIQUET Responsable Sécurité-Défense												X			I à IV
M. Jean-François GUÉRIN Chef de l'Unité Territoriale Rouen Dieppe et en cas d'absence, par : M. Julien VILCOT Adjoint de l'Unité Territoriale Rouen Dieppe			X					X							I à IV
M. Olivier LAGNEAUX Chef de l'Unité Territoriale du Havre et en cas d'absence, par : Mme Nathalie VISTE Adjointe de l'Unité Territoriale du Havre			X					X							I à IV
Mme Marie-Gaëlle PINART Chef de l'Unité Territoriale de l'Eure <b>et en cas d'absence, par :</b> Mme Hélène BUHOT Adjointe de l'Unité Territoriale de l'Eure			X					X							I à IV

#### Article 2 : Cas d'absence du Directeur

En cas d'absence de Monsieur Igor KISSELEFF, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie par intérim, la délégation qui lui est conférée par l'article 1er de l'arrêté préfectoral susvisé n°11-117 du 1<sup>er</sup> décembre 2011 est donnée au directeur adjoint, aux chefs de service et aux chefs de mission dans les domaines d'attribution listés à l'article 1er de la présente décision.

#### Article 3 : Abrogations

La décision n° 2011-13 du 13 juillet 2011 portant délégation de signature en matière d'activités autres que les transports routiers est abrogée.

#### Article 4 : Publications

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute-Normandie par intérim est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs des préfectures de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Rouen, le 5 décembre 2011

Pour le Préfet de région et par délégation,  
Le Directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Haute-Normandie, par intérim

## Décision n° 2011-45-Objet : Subdélégation de signature en matière d'activités pour le département de la Seine-Maritime

PREFECTURE DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT  
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT  
DE HAUTE-NORMANDIE

DIRECTION

DECISION N° 2011-45

Objet : Subdélégation de signature en matière d'activités pour le département de la Seine-Maritime

Vu :

Le règlement (CE) n°338-97 du conseil du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce et les règlements de la commission associés ;  
Le code de l'environnement ;  
Le code de l'urbanisme ;  
Le code rural ;  
Le code forestier ;  
La loi du 29 décembre 1892 sur les dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics ;  
La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;  
La loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;  
Le décret n°92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;  
Le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;  
Le décret n°97-1204 du 19 décembre 1997 modifié pris pour l'application à la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement du 1° de l'article 2 du décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;  
Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;  
Le décret du 8 janvier 2009 portant nomination de Monsieur Rémi CARON en qualité de Préfet de la région Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime,  
Le décret n°2009-235 du 27 février 2009, relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;  
Le décret n° 2010-1443 du 25 novembre 2010 relatif aux attributions du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;  
Le décret n° 2010-1456 du 25 novembre 2010 relatif aux attributions du ministre de la ville ;  
L'arrêté du 30 juin 1998 fixant les modalités d'application de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et des règlements (CE) n° 338-97 du conseil européen et (CE) n°939-97 de la commission européenne ;  
L'arrêté du 17 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;  
L'arrêté préfectoral n°11-23 du 4 mars 2011 fixant l'organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Haute-Normandie,  
L'arrêté de la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement en date du 23 novembre 2011 nommant Monsieur Igor KISSELEFF, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et des Forêts, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie par intérim à compter du 30 novembre 2011 ;  
L'arrêté préfectoral n°11-114 du 1er décembre 2011 portant délégation de signature en matière de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques pour le département de la Seine-Maritime à Monsieur Igor KISSELEFF, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie par intérim ;  
L'arrêté préfectoral n°11-115 du 1er décembre 2011 portant délégation de signature en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement pour le département de la Seine-Maritime à Monsieur Igor KISSELEFF, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie par intérim ;  
L'arrêté préfectoral n°11-116 du 1er décembre 2011 portant délégation de signature en matière d'environnement, d'énergie et de transports pour le département de la Seine-Maritime à Monsieur Igor KISSELEFF, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie par intérim ;  
La décision n° 2011-14 du 13 juillet 2011 portant subdélégation de signature en matière d'activités pour le département de la Seine-Maritime ;

DÉCIDE

Article 1 – Activités générales

Subdélégation est donnée à Monsieur Dominique DEVIERS, Directeur régional adjoint, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions tous les actes, documents, décisions et correspondances dans les domaines d'activités et d'intervention de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique DEVIERS, et sous réserve des dispositions spécifiques mentionnées dans les articles 2 à 8, subdélégation de signature est donnée dans le cadre de leur domaine de compétence à :

Monsieur Dominique LEPETIT, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD),  
Monsieur Koumaran PAJANIRADJA, Chef du Service Ressources (SRE),  
Madame Geneviève QUEMENEUR, Responsable de la Mission Estuaire (ME),

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique LEPETIT, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable, subdélégation de signature est donnée dans le cadre de leur domaine de compétence à :  
Monsieur Lionel HERMANGE, Responsable du Bureau Logement, Construction et Aménagement,  
Monsieur Jean-Michel GANTIER, Responsable du Bureau Environnement et Développement durable,  
Madame Nathalie LAURENT, Responsable du Pôle Évaluation Environnementale,  
Monsieur Gérard DENOYER, Responsable de l'Unité Énergie.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lionel HERMANGE, Responsable du Bureau Logement, Construction et Aménagement, subdélégation de signature est donnée dans le cadre de leur domaine de compétence à :  
Monsieur Arnaud LAUBU, Responsable de l'Unité Construction,  
Monsieur Sylvain COMTE, Responsable de l'unité Aménagement,  
Monsieur Samuel MALBET, Chargé de mission Enjeux de l'État - Aménagement et Urbanisme Durable.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel GANTIER, Responsable du Bureau Environnement et Développement durable, subdélégation de signature est donnée dans le cadre de son domaine de compétence à :  
Monsieur Christophe MOINIER, Responsable de l'Unité Sites.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Koumaran PAJANIRADJA, Chef du Service Ressources, subdélégation de signature est donnée à :  
Monsieur Hervé MORISSET, Adjoint du Chef du Service Ressources (SRE).

#### Article 2 – Réserves naturelles

En matière de réserves naturelles créées par décret, subdélégation est donnée à Monsieur Koumaran PAJANIRADJA, Chef du Service Ressources et à Madame Geneviève QUEMENEUR, Responsable de la Mission Estuaire, à l'effet de signer les décisions relatives à leur gestion et à la réglementation inscrite dans l'acte de classement de ces réserves.

#### Article 3 – Faune et flore

En matière de commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (C.I.T.E.S.), subdélégation est donnée à Monsieur Koumaran PAJANIRADJA, Chef du Service Ressources (SRE), à l'effet de signer les autorisations et documents prévus par les textes susvisés, relatifs à :

La mise en œuvre des dispositions du règlement (CE) n°338-97 et des règlements de la Commission associés ;

Le transport de spécimens d'espèces animales qui sont simultanément inscrites dans les annexes du règlement (CE) n°338-97 et protégées au niveau national par les arrêtés pris pour l'application des articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement ;

La détention et l'utilisation d'écaille de tortues marines des espèces *Eretmochelys imbricata* et *Chelonia mydas*, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés ;

La détention et l'utilisation d'ivoire d'éléphant, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés.

En cas d'absence ou d'empêchement, les subdélégations de signature qui lui sont conférées par le présent article, sont exercées par Monsieur Hervé MORISSET, Adjoint du Chef de service Ressources, par Madame Christine LENEVEU, Responsable du Bureau Biodiversité et par Monsieur Denis SIVIGNY, Responsable de l'Unité Espèces animales et végétales et Espaces protégés du SRE.

#### Article 4 – Espèces protégées

En matière d'opérations portant sur des spécimens d'espèces protégées et en application des articles L. 411-1, L. 411-2 et R. 411-6 à R. 411-14 du code de l'environnement, la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Haute-Normandie reçoit et instruit les demandes d'autorisation et de dérogation ci-dessous :

Autorisations exceptionnelles de capture temporaire ou définitive à des fins scientifiques d'animaux d'espèces dont la capture est interdite ;  
Autorisations exceptionnelles de transport en vue de réintroduction dans la nature à des fins scientifiques d'animaux d'espèces dont le transport est interdit ;

Autorisations exceptionnelles de coupe, de mutilation, d'arrachage, de cueillette ou d'enlèvement à des fins scientifiques de végétaux d'espèces dont la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement sont interdits ;

Dérogations pour la capture temporaire ou définitive à d'autres fins que scientifiques d'animaux d'espèces pour lesquelles cette activité est interdite ;

Dérogations pour la destruction d'œufs ou la destruction d'animaux d'espèces pour lesquelles cette activité est interdite ;

Dérogations pour la perturbation intentionnelle d'animaux d'espèces pour lesquelles cette activité est interdite ;

Autorisations exceptionnelles de coupe, de mutilation, d'arrachage, de cueillette ou d'enlèvement à d'autres fins que scientifiques de végétaux d'espèces pour lesquelles cette activité est interdite ;

Dérogations pour le transport, le colportage, l'utilisation, la détention, la mise en vente, la vente ou l'achat d'animaux ou de végétaux pour lesquelles cette activité est interdite ;

Dérogations pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou des aires de repos d'animaux pour lesquelles cette activité est interdite.

Subdélégation est donnée à Monsieur Koumaran PAJANIRADJA, Chef du Service Ressources (SRE) à l'effet de signer les autorisations et dérogations listées ci-dessus et prévues à l'arrêté du 17 février 2007 susvisé à l'exception des trois dérogations suivantes :

le plan de régulation d'oiseaux de l'espèce protégée *Phalacrocorax Carbo Sinensis* (Cormorans) ;

les demandes d'autorisation de destruction des œufs d'oiseaux de l'espèce protégée *Larus argentatus* (goéland argenté) ;

les dérogations pour la destruction d'animaux sur les aérodromes.

En cas d'absence ou d'empêchement, les subdélégations de signature qui lui sont conférées par le présent article, sont exercées par Monsieur Hervé MORISSET, Adjoint du Chef de service Ressources, par Madame Christine LENEVEU, Responsable du Bureau Biodiversité et par Monsieur Denis SIVIGNY, Responsable de l'Unité Espèces animales et végétales et Espaces protégés du SRE.

#### Article 5 – Opérations d'inventaires

Subdélégation est donnée à Monsieur Koumaran PAJANIRADJA, Chef du Service Ressources (SRE) à l'effet de signer les arrêtés portant autorisation de pénétrer sur les propriétés privées dans le cadre de l'article L. 411-5 du code de l'environnement et de la loi du 29 décembre 1892 sur les dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics.

En cas d'absence ou d'empêchement, les subdélégations de signature qui lui sont conférées par le présent article, sont exercées par Monsieur Hervé MORISSET, Adjoint du Chef de service Ressources, par Madame Christine LENEVEU, Responsable du Bureau Biodiversité.

#### Article 6 – Interruptions de travaux

Subdélégation est donnée à Monsieur Dominique LEPETIT, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD), à l'effet d'exercer les attributions visées aux articles L. 480-2 (1° et 4° alinéas), L. 480-5, L. 480-6 et L. 480-9 (1° alinéa) du code de l'urbanisme dans les cas d'infractions au code de l'environnement ou au code de l'urbanisme.

En cas d'absence ou d'empêchement, les subdélégations de signature qui leur sont conférées par le présent article, sont exercées par Monsieur Jean-Michel GANTIER, Responsable du Bureau Environnement et Développement Durable, et par M. Christophe MOINIER, Responsable de l'Unité Sites.

#### Article 7 – Gestion forestière

Subdélégation est donnée à Monsieur Koumaran PAJANIRADJA, Chef du Service Ressources (SRE) à l'effet de signer les décisions prévues à l'article L. 11 du code forestier pour les documents de gestion des forêts relevant des dispositions des articles L. 411-1 et 2, L. 332-1 et suivants et L. 414-1 du code de l'environnement.

En cas d'absence ou d'empêchement, les subdélégations de signature qui lui sont conférées par le présent article, sont exercées par Monsieur Hervé MORISSET, Adjoint du Chef de service Ressources, par Madame Christine LENEVEU, Responsable du Bureau Biodiversité et par Monsieur Denis SIVIGNY, Responsable de l'Unité Espèces animales et végétales et Espaces protégés.

#### Article 8 – Énergie (production, transport, distribution, stockage et utilisation) - Déchets

Contrôle des véhicules routiers – Appareils à pression

Subdélégation est donnée à Monsieur Dominique LEPETIT, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD), à l'effet de signer toutes les décisions et tous les documents relevant des paragraphes 5 et 9 ci-dessous.

Subdélégation est donnée à Monsieur Pierre-Édouard GILLE, Chef du Service Risques (SRI), à Monsieur Christophe HUART, Responsable Bureau des Risques Technologiques Accidentels, à Monsieur Daniel BABEL, Responsable du Bureau des Risques Technologiques Chroniques, à l'effet de signer toutes les décisions et tous les documents relevant des paragraphes 1, 2, 3, 4, 6, 7 et 10 ci-dessous.

Subdélégation est donnée à Monsieur Stéphane DOUCHET, Chef du Service Sécurité des Transports Routiers (SSTR), à l'effet de signer toutes les décisions et tous les documents relevant du paragraphe 8 ci-dessous.

Code	Nature de l'attribution	Références
1	Instruction technique, contrôle et police dans les domaines suivants : mines, carrières et géothermie, dépôts d'explosifs, recherche et exploitations d'hydrocarbures, eaux souterraines, eaux minérales.	
2	Stockage souterrain d'hydrocarbures.	
3	Stockage souterrain de gaz.	
4	Production, transport et distribution de gaz combustibles	Décret n°2003-944 du 3 octobre 2003 modifiant le décret n°85-1108 du 15 octobre 1985
5	Production et transports d'électricité approbation des projets et autorisations d'exécution des travaux des ouvrages électrique, autorisation de traverser des lignes de chemin de fer par des lignes du réseau d'alimentation générale en énergie électrique, délivrance des titres de concession, approbation des projets et autorisation des travaux concernant les ouvrages utilisant l'énergie hydraulique, notification de la recevabilité des dossiers de demande de création de zone de développement éolien.	Article 50 du décret du 29 juillet 1927 modifié Article 69 du décret du 29 juillet 1927 modifié Décret n° 94-894 du 13 octobre 1994 modifié Circulaire du 19 juin 2006
6	Équipements sous pression et équipements sous pression transportables délivrance des dérogations et autorisation diverses autres que celles relevant de la compétence ministérielle pour la fabrication et la surveillance en service des équipements sous pression.	Décret du 2 avril 1926, du 18 janvier 1943, du 13 décembre 1999 et leurs arrêtés d'application Décret du 3 mai 2001 et ses arrêtés d'application
7	Canalisations et transports	
7.1	délivrance des dérogations et autorisations diverses, autres que celles relevant de la compétence ministérielle pour la construction et la surveillance en service des canalisations de transport d'hydrocarbures,	Décret du 08 juillet 1950 modifié le 04 février 1963 et décrets des 16 mai 1959 et 14 août 1959), gaz combustibles (décret modifié du 15 octobre 1985), chimiques (décrets modifiés des 02 avril 1926 et 18 janvier 1943 et décret du 18 octobre 1965) et l'ensemble de leurs arrêtés d'application.
7.2	habilitation, sous forme d'un arrêté préfectoral, des agents chargés de la surveillance des canalisations de transport ou de distribution de gaz naturel.	Décret n°2004-1468 du 23 décembre 2004 étendu aux contrôles des canalisations de vapeur d'eau surchauffée qui requièrent des compétences similaires et instruction DARQSI / SDSIM / BSEI 2005 8 29

Code	Nature de l'attribution	Références
		288).
8	Contrôles des véhicules routiers :	
8.1	délivrance ou retrait des autorisations de mise en circulation des véhicules spécialisés dans les opérations de remorquage,	Arrêté ministériel du 30 septembre 1975
8.2	procès verbaux de réception de véhicules,	Articles R.321.15 et 321.16 du Code de la route et arrêté ministériel du 19 juillet 1954 modifié
8.3	approbation et contrôle des véhicules et des matériels de transport de matières dangereuses.	
9	Utilisation de l'énergie délivrance et modification, s'il y a lieu de certificats permettant à une personne de bénéficier de l'obligation d'achat de l'électricité produite par des producteurs bénéficiant de l'obligation d'achat, accusé de réception des demandes et délivrance des certificats d'économies d'énergie.	Articles 1 et 3 du décret n°2001-410 du 10 mai 2001 modifié  Article 5 du décret n° 2006-603 du 23 mai 2006
10	Surveillance et contrôle des déchets  signature des actes suivants : accusés de réception, notifications... concernant la surveillance et le contrôle de déchets à l'intérieur, à l'entrée et à la sortie de la communauté européenne.	Règlement C.E.E n°259/93 du 1er février 1993 modifié par règlement 1013/2006/CE

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique LEPETIT, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD) les subdélégations de signature qui lui sont conférées par le présent article sont exercées par :  
Monsieur Gérard DENOYER, Responsable de l'Unité Énergie du SECLAD pour les paragraphes 5 (3 premiers alinéas) et 9 ci-dessus,  
Monsieur Jean-Michel GANTIER, Responsable du Bureau Environnement et Développement Durable, pour le paragraphe 5, dernier alinéa.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Édouard GILLE, Chef du Service Risques (SRI), de Monsieur Christophe HUART, Responsable Bureau des Risques Technologiques Accidentels, de Monsieur Daniel BABEL, Responsable du Bureau des Risques Technologiques Chroniques, les subdélégations de signature qui leur sont conférées par le présent article pour les paragraphes 6 et 7.1 ci-dessus et pour les actes suivants :  
Sursis de visite périodique, d'épreuve hydraulique et de renouvellement d'épreuve hydraulique,  
Procès-verbaux d'épreuves, d'essais ou de vérifications expérimentales,  
Autorisation de report d'épreuve hydraulique sur le lieu d'emploi, autorisation pour la modification de la pression de calcul,  
Accords préalables de l'emploi du soudage dans la fabrication et la réparation des appareils à pression,  
Application de circulaires relatives à certains types d'appareils,  
Décision d'aménagement des périodicités entre les inspections périodiques et les requalifications périodiques d'un équipement sous pression,

Sont exercées dans le cadre de leur domaine de compétence par :  
Monsieur Olivier LAGNEAUX, Chef de l'Unité Territoriale du Havre (UTLH),  
Monsieur Sébastien BERGES, Coordonnateur Équipement sous pression (UTLH),  
Monsieur Denis BARAY, Technicien Équipement sous pression (UTLH),  
Mademoiselle Nelly NAWROT, Technicienne Équipement sous pression (UTLH),  
et Monsieur Jean Patrick PIARD, Technicien installations classées - Canalisations (UTLH),  
Monsieur Jean-François GUÉRIN, Chef de l'Unité Territoriale Rouen-Dieppe (UTRD) ;  
Monsieur Julien VILCOT, Coordinateur de l'Équipe Risques Accidentels (UTRD) ;  
Monsieur Alain PLANQUAIS, inspecteur des installations classées, en charge de l'activité Équipement sous pression (UTRD)

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane DOUCHET, Chef du Service Sécurité des Transports Routiers (SSTR), les subdélégations de signature qui lui sont conférées par le présent article pour le paragraphe 8 ci-dessus sont exercées dans le cadre de leur domaine de compétence par :

Monsieur Régis SAGOT, Responsable du Bureau contrôle des véhicules (SSTR),  
Monsieur Olivier LAGNEAUX, Chef de l'Unité Territoriale du Havre (UTLH),  
Monsieur Denis BARAY, Opérateur contrôle technique (UTLH),  
Monsieur Jean-François GUÉRIN, Chef de l'Unité Territoriale Rouen-Dieppe (UTRD),  
Monsieur Julien VILCOT, Coordinateur de l'Équipe Risques Accidentels (UTRD),

Article 9 : Installations classées pour la protection de l'environnement  
Subdélégation est donnée à Monsieur Pierre-Édouard GILLE, Chef du Service Risques (SRI), à l'effet de signer les actes de gestion concernant :  
les installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation visées aux articles R. 512-6, R.512-7, R.512-10 et R.512-11 du code de l'environnement,  
Cette disposition s'applique aux installations soumises à autorisation relevant de l'ensemble des rubriques de la nomenclature des installations classées définie à l'article R.511-9 du code de l'environnement,  
les récépissés de déclarations relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement mentionnées aux articles R. 512-48, R.512-49 du code de l'environnement.

à l'exception des décisions suivantes :  
les arrêtés de mise en demeure, de consignation, de suspension, de cessations d'activités pris à l'encontre de ces installations,



les arrêtés d'ouverture d'enquête publique,  
les arrêtés portant autorisation d'exploiter et extension d'activités,  
les arrêtés portant prescriptions complémentaires,  
les courriers aux parlementaires, au président du conseil régional, au président du conseil général,  
les circulaires aux maires,  
les déclinatoires de compétence et arrêtés de conflit régis par l'ordonnance du 1er juin 1828 relative aux conflits d'attribution entre les tribunaux et l'autorité administrative,  
les mémoires contentieux introductifs d'instance et en défense présentés aux juridictions administratives.

Article 10 : Abrogations

La décision n° 2011-14 du 13 juillet 2011 portant subdélégation de signature en matière d'activités pour le département de la Seine-Maritime est abrogée.

Article 11 : Publications

Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie par intérim est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Rouen, le 5 décembre 2011

Pour le Préfet de région,  
Préfet de la Seine-Maritime et par délégation,  
le Directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Haute-Normandie, par intérim

Igor KISSELEFF

## **Décision n° 2011-47-Objet : Subdélégation de signature en matière de transports routiers**

PREFECTURE DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT  
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT  
DE HAUTE-NORMANDIE

DIRECTION

DECISION N° 2011-47

Objet : Subdélégation de signature en matière de transports routiers

Vu :

Le code de justice administrative

La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

La loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 modifiée, dite Loi d'Orientation des Transports Intérieurs ;

Le décret n°49-1473 du 14 novembre 1949 modifié, relatif à la coordination et à l'harmonisation des transports ferroviaires et routiers ;

Le décret n°2006-305 du 16 mars 2006 modifiant le décret n°67-278 du 30 mars 1967 relatif à l'organisation et aux attributions des services départementaux et régionaux du ministère de l'équipement ;

Le décret n°84-139 du 24 février 1984 modifié relatif au Conseil National des Transports et aux Comités Régionaux et Départementaux des Transports ;

Le décret n°85-891 du 16 août 1985 modifié relatif aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes ;  
Le décret n°90-200 du 5 mars 1990 modifié par le décret n°99-295 du 15 avril 1999 relatif à l'exercice de la profession de commissionnaire de transports ;

Le décret n°97-608 du 31 mai 1997 relatif à la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs salariés du transport routier public de marchandises ;

Le décret n°98-1039 du 18 novembre 1998 relatif à la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs non salariés du transport routier public de marchandises ;

Le décret n°99-752 modifié du 30 août 1999 relatif aux transports routiers de marchandises ;

Le décret n°2002-747 du 2 mai 2002 relatif à la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs salariés du transport routier public interurbain de voyageurs et des conducteurs salariés et non salariés du transport routier public de marchandises ;

Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les départements ;

Le décret n°2004-1186 du 8 novembre 2004 relatif à la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs salariés du transport routier privé de marchandises, des conducteurs salariés et non salariés du transport routier public de marchandises et des conducteurs salariés du transport routier public interurbain de voyageurs ;

Le décret n°2007-1340 du 11 septembre 2007 relatif à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de certains véhicules affectés aux transports routiers de marchandises ou de voyageurs ;

Le décret n°2007-1743 du 11 décembre 2007 modifiant certaines dispositions relatives aux transports routiers de personnes ;

Le décret du 08 janvier 2009 portant nomination de Monsieur Rémi CARON, Préfet de la Région Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime ;

Le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;  
L'arrêté du 15 novembre 1999, portant création auprès du Directeur des transports terrestres et des préfets de région de commissions consultatives pour la délivrance des attestations de capacité professionnelle et des justificatifs de capacité professionnelle relatifs à l'exercice de certaines professions liées au transport public routier ;  
L'arrêté du 16 novembre 1999 relatif aux titres administratifs de transport qui doivent être détenus par les entreprises effectuant en France un transport routier de marchandises ;  
L'arrêté du 12 juillet 2000 relatif aux autorisations bilatérales pour les transports routiers internationaux de marchandises délivrées aux entreprises résidant en France ;  
L'arrêté du 21 décembre 2000 fixant les modalités selon lesquelles sont accordées les dérogations prévues au 1° de l'article 7 du décret n°99-752 du 30 août 1999 relatif aux transports routiers de marchandises ;  
L'arrêté du 7 février 2002 relatif aux autorisations de transport routier de marchandises délivrées aux entreprises établies en France dans le cadre du contingent multilatéral de la Conférence européenne des ministres des transports ;  
L'arrêté du 11 mars 2003 relatif à l'attestation de conducteur ressortissant d'un État tiers instaurée par le règlement (CE) du Parlement Européen et du Conseil du 1er mars 2002 ;  
L'arrêté préfectoral n°11.23 du 04 mars 2011 portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie ;  
L'arrêté de la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement en date du 23 novembre 2011 nommant Monsieur Igor KISSELEFF, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et des Forêts, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie par intérim à compter du 30 novembre 2011 ;  
L'arrêté préfectoral n°11.117 du 1<sup>er</sup> décembre 2011 donnant délégation de signature en matière d'activités à Monsieur Igor KISSELEFF, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie par intérim  
La décision n° 2011-08 du 18 avril 2011 portant subdélégation de signature en matière de transports routiers

## DÉCIDE

### Article 1er :

Subdélégation est donnée à Monsieur Dominique DEVIERS, Directeur régional adjoint et à Monsieur Stéphane DOUCHET, Chef du Service Sécurité des Transports Routiers (SSTR) à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions tous les actes, documents, décisions et correspondances concernant :

Code	Nature de l'attribution	Références
1	<b>TRANSPORTS PUBLICS ROUTIERS DE MARCHANDISES :</b>	
1.1	Registre des transporteurs et des loueurs : inscription au registre des transporteurs et des loueurs, maintien de l'inscription au registre, radiation de ce registre.	Décret n° 99-752 du 30 août 1999 modifié articles 5, 8 et 9
1.2	Capacité professionnelle : délivrance de l'attestation et du justificatif de capacité professionnelle, convocation de la commission de contrôle de l'expérience pratique, habilitation des organismes de formation professionnelle chargés de la vérification des connaissances en vue de la délivrance du justificatif de capacité professionnelle, Approbation des stages complémentaires à la délivrance des attestations et justificatifs de capacité professionnelle.	Décret n°99-752 du 30 août 1999 modifié articles 4-II et 4-III  Arrêté du 17 novembre 1999) - article 16
1.3	<b>Titres administratifs de transport :</b> délivrance, renouvellement, échange des titres administratifs de transports tels que : licences communautaires, licences de transport intérieur, autorisations bilatérales, autorisations CEMT, attestation de conducteur ressortissant d'un État tiers instaurée par le règlement (CE) du Parlement européen et du Conseil du 1er mars 2002.□. dérogations accordées en application de l'article 17-1° du décret du 30 août 1999.	Décret n°99-752 du 30 août 1999 modifié article 10-a article 10-b Arrêté du 12 juillet 2000 - article 1er Arrêté du 7 février 2002 - article 4 Arrêté du 11 mars 2003 - articles 1 et 4  Arrêté du 21 décembre 2000 - article 6
1.4	<b>Sanctions administratives :</b> retrait temporaire, restitution, retrait définitif des titres administratifs de transport, immobilisation des véhicules.	Décret n° 99-752 du 30 août 1999 modifié article 18
1.5	<b>Saisine de la commission des sanctions administratives</b>	Décret n°99-752 du 30 août 1999 modifié articles 9 et 18
1.6	<b>Formation professionnelle et continue obligatoire pour les conducteurs du transport routier :</b> correspondances et décisions relatives aux agréments et aux financements des centres habilités à dispenser ces formations.	Décret n° 97-608 du 31 mai 1997 - article 7 Décret n°98-1039 du 18 novembre 1998 - article 7 Décret n° 2004-1186 du 08 novembre 2004 – article 11 Décret n°2007-1340 du 11 septembre 2007 articles 15 et 17
2	<b>EXERCICE DE LA PROFESSION DE COMMISSIONNAIRE DE TRANSPORT</b>	
2.1	Registre des commissionnaires de transport : inscription au registre des commissaires de transport, délivrance du certificat d'inscription au registre, maintien de l'inscription au registre,	Décret n°90-200 du 05 mars 1990 modifié articles 2, 5, 20 et 21

Code	Nature de l'attribution	Références
2.2	radiation du registre. Capacité professionnelle : délivrance de l'attestation de capacité professionnelle, approbation des stages complémentaires à la délivrance des attestations de capacité professionnelle.	Décret n°90-200 du 05 mars 1990 modifié article 4 Arrêté du 20 décembre 1993 - article 12
2.3	<b>Sanctions administratives :</b> Saisine de la commission des sanctions administratives.	Décret n°90-200 du 05 mars 1990 modifié article 21
3	TRANSPORTS URBAINS DE PERSONNES ET TRANSPORTS ROUTIERS NON URBAINS DE PERSONNES :	
3.1	Registre des voyageurs : inscription au registre des transports routiers de personnes, maintien de l'inscription au registre, radiation de ce registre.	Décret n°85-891 du 16 août 1985 modifié articles 5, 8 et 9
3.2	Délivrance de l'attestation de capacité professionnelle : approbation des stages complémentaires à la délivrance des attestations de capacité professionnelle.	Décret n°85-891 du 16 août 1985 modifié - article 7 Arrêté modifié du 20 décembre 1993 – article 10
3.3	<b>Délivrance des titres de transports pour des transports urbains et non urbains de personnes (licences de transport intérieur et licences communautaires).</b>	Décret n°85-891 du 16 août 1985 modifié article 11
3.4	<b>Sanctions administratives :</b> retrait temporaire, restitution, retrait définitif des titres administratifs de transports, immobilisation des véhicules, retrait temporaire, restitution, retrait définitif des titres administratifs de transports, immobilisation des véhicules,	Décret n°85-891 du 16 août 1985 modifié article 44-1
3.5	<b>Autorisations occasionnelles des transports des voyageurs</b>	Décret n°85-891 du 16 août 1985 modifié articles 33 et 40
3.6	<b>Formation professionnelle et continue obligatoire pour les conducteurs du transport routier :</b> correspondances et décisions relatives aux agréments et aux financements des centres habilités à dispenser ces formations.	Décret n°2002-747 du 02 mai 2002 modifié article 23
4	INSTANCES CONSULTATIVES convocation des comités et commissions consultatifs régionaux, notamment : comité régional des transports, commissions des sanctions administratives commissions pour l'obtention des attestations de capacité, commissions des transports de matières dangereuses du S.P.P.P.I.	Arrêté du 15 novembre 1999

**Article 2 :**

Subdélégation est donnée à Monsieur Jean-Marc SARTHOU, Adjoint au Chef du Service Sécurité des Transports Routiers (SSTR) à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les actes, documents, décisions et correspondances visés aux points 1.1, 1.2, 1.3, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.5 et 3.6 de l'article 1er de la présente décision.

**Article 3 :**

En cas d'absence de Monsieur Stéphane DOUCHET, la subdélégation qui lui est conférée par l'article 1er de la présente décision sera exercée par Monsieur Jean-Marc SARTHOU, Adjoint au Chef du Service Sécurité des Transports Routiers (SSTR).

**Article 4 :**

La décision n° 2011-08 du 18 avril 2011 portant subdélégation de signature en matière de transports routiers est abrogée.

**Article 5 :**

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute-Normandie par intérim est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs des préfectures de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Rouen, le 5 décembre 2011

Pour le Préfet de région et par délégation,  
Le Directeur régional de l'environnement,  
De l'aménagement et du logement  
de Haute-Normandie, par intérim

Igor KISSELEFF

# Décision n° 2011-48-Objet : Subdélégation de signature en matière de gestion du personnel

PREFECTURE DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT  
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT  
DE HAUTE-NORMANDIE

DIRECTION

DECISION N° 2011-48

Objet : Subdélégation de signature en matière de gestion du personnel

Vu :

La loi n°46-1085 du 18 mai 1946 relative au congé supplémentaire aux chefs de famille fonctionnaires, salariés ou agents des services publics à l'occasion de chaque naissance au foyer ;  
La loi n°46-2426 du 30 octobre 1946 relative à la prévention et à la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles ;  
La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;  
Les lois n°83-634 du 13 juillet 1983 et n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiées portant droits et obligations des fonctionnaires et dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ;  
La loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;  
Le décret n°67-278 du 30 mars 1967 modifié relatif à l'organisation et aux attributions des services départementaux et régionaux du ministère de l'Équipement ;  
Le décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;  
Le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;  
Le décret n°82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;  
Le décret n°85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État et à certaines modalités de mise à disposition et de cessation définitive de fonctions ;  
Le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 ;  
Le décret n°86-351 du 6 mars 1986 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels relevant du ministère chargé de l'Urbanisme, du Logement et des Transports ;  
Le décret n°92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;  
Le décret n°97-604 du 30 mai 1997 fixant les modalités de recours à des personnes étrangères à l'administration pour l'exécution des enquêtes statistiques du ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et du Tourisme ;  
Le décret n°2001-1161 du 7 décembre 2001 modifié portant déconcentration de décisions relatives à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement ;  
Le décret n°2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création d'un compte épargne-temps dans la fonction publique de l'État ;  
Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;  
Le décret n°2005-472 du 16 mai 2005 portant attribution d'une indemnité spéciale de mobilité à certains agents du ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer ;  
Le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;  
Le décret n°2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'État ;  
Le décret n°2007-995 du 31 mai 2007 relatif aux attributions du ministre d'État, ministre de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables ;  
Le décret n°2007-1258 du 23 août 2007 relatif à l'indemnité différentielle exceptionnelle attribuée à certains agents du ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables ;  
Le décret n°2007-1597 du 12 novembre 2007 instituant une indemnité compensant les jours de repos travaillés ;  
Le décret n°2008-366 du 17 avril 2008 instituant une prime de restructuration de service et une allocation d'aide à la mobilité du conjoint ;  
Le décret n°2008-367 du 17 avril 2008 instituant un complément indemnitaire en faveur de certains fonctionnaires de l'État à l'occasion d'opérations de restructuration ;  
Le décret n°2008-368 du 17 avril 2008 instituant une indemnité de départ volontaire ;  
Le décret n°2008-369 du 17 avril 2008 portant création d'une indemnité temporaire de mobilité ;  
Le décret du 8 janvier 2009 portant nomination de M. Rémi CARON, Préfet de la région Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime ;  
Le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement,  
L'arrêté du 4 avril 1990 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer ;  
L'arrêté du 4 avril 1990 portant organisation des recrutements de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer ;  
L'arrêté préfectoral n°11.23 du 4 mars 2011 portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie ;  
L'arrêté de la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement en date du 23 novembre 2011 nommant Monsieur Igor KISSELEFF, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et des Forêts, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie par intérim à compter du 30 novembre 2011 ;  
L'arrêté préfectoral n°11.120 du 1<sup>er</sup> décembre 2011 donnant délégation de signature en matière de gestion du personnel à Monsieur Igor KISSELEFF, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie par intérim ;

## DÉCIDE

### Article 1er : Subdélégation au Directeur adjoint

Subdélégation est donnée à Monsieur Dominique DEVIERS, Directeur régional adjoint, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions tous les actes, documents, décisions et correspondances en matière de gestion du personnel de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie.

### Article 2 : Subdélégation au Secrétaire général et au Responsable du Bureau des Ressources Humaines

Subdélégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre BRASSELET, Secrétaire général, à l'effet de signer les décisions correspondant aux points suivants :

Recrutements - Nominations – Mutations : 1 (tous items),  
 Positions d'activité : 2 (sauf 2.2, 2.3, 2.4),  
 Congés – Autorisations d'absence : 3 (tous items),  
 Promotions des agents à gestion déconcentrée : 4 (tous items),  
 Notations – Évaluations : 5.2,  
 Indemnités – Primes : 6,  
 Comptes épargne-temps : 8,  
 Rachats de jours RTT : 9,  
 Ordres de mission : 10 (sauf 10.1),  
 Cumuls d'activités à titre accessoire : 12,  
 Conventions de stages : 15,  
 Accidents du travail : 16,  
 Attestations : 17,  
 Gestion courante : 18.

Subdélégation est donnée à Monsieur Jean-François ROBRIQUET, Secrétaire général adjoint et à Madame Béatrice AUDEBERT, Secrétaire générale adjointe, Responsable du pôle d'appui au RBOP, à l'effet de signer les décisions correspondant aux points suivants :

Positions d'activité : 2 (sauf 2.2, 2.3, 2.4),  
 Congés – Autorisations d'absence : 3.2.1, 3.2.2, 3.3.1, 3.3.2, 3.4.2, 3.4.3, 3.6  
 Promotions des agents à gestion déconcentrée : 4.1,  
 Notations – Évaluations : 5.2 (agents de catégorie C),  
 Comptes épargne-temps : 8,  
 Rachats de jours RTT : 9,  
 Ordres de mission ponctuels : 10.3,  
 Accidents du travail : 16,  
 Attestations : 17,  
 Gestion courante : 18.

Code	Nature de l'attribution	Références
1	RECRUTEMENTS - NOMINATIONS - MUTATIONS :	
1.1	Recrutement et affectation des personnels non titulaires de catégorie C.	Décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié
1.2	Recrutement de collaborateurs occasionnels pour l'exécution et l'exploitation de travaux d'enquêtes statistiques.	Décret n°97-604 du 30 mai 1997
1.3	<b>Recrutement et nomination des dessinateurs, des agents administratifs et adjoints administratifs.</b>	Décret n°86-351 du 6 mars 1986 modifié Arrêté du 4 avril 1990 modifié
1.4	<b>Affectation à un poste de travail des personnels de catégorie A et B, à l'exclusion des mutations qui entraînent un changement de résidence ou une modification de la situation des intéressés, au sens de l'article 60 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée.</b>	Décret n°86-351 du 6 mars 1986 modifié
1.5	<b>Mutation des agents de catégorie C :</b>	Décret n°86-351 du 6 mars 1986 modifié
1.5.1	qui entraîne un changement de résidence,	Arrêté du 4 avril 1990 modifié
1.5.2	qui n'entraîne pas un changement de résidence,	
1.5.3	qui modifie la situation de l'agent.	
2	POSITIONS D'ACTIVITÉ :	
2.1	Mise en disponibilité des fonctionnaires :: d'office à l'expiration des droits statutaires à congé de maladie de droit : pour donner des soins au conjoint, au partenaire avec lequel il est lié par un acte civil de solidarité, à un enfant ou à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie graves, pour élever un enfant âgé de moins de huit ans ou pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint, au partenaire avec lequel il est lié par un acte civil de solidarité ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, pour suivre le conjoint ou le partenaire avec lequel il est lié par un acte civil de solidarité lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, à raison de sa	Décret n°85-986 du 16 septembre 1985 modifié Arrêté du 4 avril 1990

Code	Nature de l'attribution	Références
	profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du fonctionnaire.	
2.2	Réintégration à l'issue de la période de disponibilité des fonctionnaires.	Décret n°85-986 du 16 septembre 1985 modifié Arrêté du 4 avril 1990
2.3	<b>Mise à disposition de droit des fonctionnaires et agents non titulaires prévue à l'article 105 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.</b>	Décret n°86-351 du 6 mars 1986 modifié
2.4	<b>Détachement et intégration après détachement des agents de catégorie C, autres que ceux nécessitant un arrêté ou accord interministériel.</b>	Arrêté du 4 avril 1990
2.5	<b>Mise en cessation progressive d'activité :</b> des agents de catégorie C, des agents non titulaires.	Arrêté du 4 avril 1990 Décret n°65-382 du 21 mai 1965 modifié Décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié
2.6	<b>Admission à la retraite, acceptation de la démission des agents de catégorie C.</b>	Arrêté du 4 avril 1990 Décret n°65-382 du 21 mai 1965 modifié
2.7	Octroi d'autorisation de travail à mi-temps pour raison thérapeutique pour les agents de catégorie C, sauf cas nécessitant l'avis du comité médical supérieur.	Arrêté du 4 avril 1990
2.8	Octroi et renouvellement d'autorisation de travail à temps partiel et réintégration dans le service d'origine des fonctionnaires, stagiaires et agents non titulaires.	Décret n°86-351 du 6 mars 1986 modifié Arrêté du 4 avril 1990
2.9	Octroi aux fonctionnaires du mi-temps de droit pour raisons familiales.	Décret n°95-131 du 7 février 1995
3	CONGES - AUTORISATIONS D'ABSENCE :	
3.1	Congés sans traitement prévu aux articles 6, 9 et 10 du décret n°49-1239 du 13 décembre 1949 modifié.	Arrêté du 4 avril 1990
3.2	Octroi aux fonctionnaires :	Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée
3.2.1	des congés annuels,	
3.2.2	des congés de maladie "ordinaires",	
3.2.3	des congés occasionnés par un accident de service,	
3.2.4	des congés de longue maladie à l'exception de ceux qui nécessitent l'avis du comité médical supérieur,	
3.2.5	des congés de longue durée à l'exception de ceux qui nécessitent l'avis du comité médical supérieur,	
3.2.6	des congés pour maternité ou adoption,	
3.2.7	du congé parental,	
3.2.8	du congé aux chefs de famille à l'occasion de chaque naissance d'un enfant,	Loi n°46-1085 du 18 mai 1946
3.2.9	des congés pour formation professionnelle,	
3.2.10	des congés pour formation syndicale,	
3.2.11	des congés pour participer aux activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives et de plein air légalement constituées, destinées à favoriser la préparation, la formation ou le perfectionnement des cadres et animateurs,	
3.2.12	des congés pour l'accomplissement d'une période d'activité dans la réserve opérationnelle ou d'instruction militaire.	
3.3	Octroi aux agents non titulaires :	Décret n°86-83 du 17 janvier 1986
3.3.1	des congés annuels,	
3.3.2	des congés de maladie "ordinaires",	
3.3.3	des congés occasionnés par un accident de travail ou une maladie professionnelle,	
3.3.4	des congés de grave maladie et des congés de maladie sans traitement,	
3.3.5	des congés pour maternité ou adoption,	
3.3.6	du congé parental,	
3.3.7	du congé aux chefs de famille à l'occasion de chaque naissance d'un enfant,	Loi n°46-1085 du 18 mai 1946
3.3.8	des congés pour formation syndicale,	
3.3.9	des congés de formation professionnelle,	
3.3.10	des congés en vue de favoriser la formation des cadres et des animateurs pour la jeunesse,	
3.3.11	des congés pour élever un enfant de moins de huit ans ou atteint d'une infirmité exigeant des soins continus,	
3.3.12	des congés pour raisons familiales,	
3.3.13	des congés pour l'accomplissement d'une période d'activité dans la réserve opérationnelle ou d'instruction militaire.	
3.4	Autorisation spéciale d'absence pour les fonctionnaires et agents non titulaires stagiaires :	Décret n°86-351 du 6 mars 1986 modifié Arrêté du 4 avril 1990
3.4.1	pour la participation aux travaux des assemblées électives et des organismes professionnels,	
3.4.2	pour événements de famille,	
3.4.3	en cas de cohabitation avec une personne atteinte de maladie contagieuse.	
3.5	Autorisation spéciale d'absence pour l'exercice du droit syndical dans la fonction	Décret n°82-447 du 28 mai 1982

Code	Nature de l'attribution	Références
	publique.	Décret n°84-854 du 25 octobre 1984
3.6	Autorisation d'absence pour soigner un enfant malade ou en assurer momentanément la garde.	Circulaire n°1475 FP du 20 juillet 1982
4	<b>PROMOTIONS DES AGENTS À GESTION DÉCONCENTRÉE :</b>	Arrêté du 4 avril 1990
4.1	Décision d'avancement d'échelon.	
4.2	Nomination au grade supérieur après inscription sur le tableau d'avancement national.	
4.3	Promotion au groupe de rémunération immédiatement supérieur.	
5	<b>NOTATIONS - ÉVALUATIONS :</b>	Arrêté du 4 avril 1990
5.1	Notation, évaluation, répartition des réductions d'ancienneté et application des majorations d'ancienneté pour l'avancement d'échelon des agents de catégorie A.	
5.2	Notation, évaluation, répartition des réductions d'ancienneté et application des majorations d'ancienneté pour l'avancement d'échelon des agents des catégories B et C.	
6	<b>INDEMNITÉS - PRIMES :</b> Attribution de toutes indemnités spécifiques ou exceptionnelles dans le cadre des réorganisations / restructurations du ministère (notamment : indemnité différentielle exceptionnelle, prime de restructuration de service et allocation d'aide à la mobilité du conjoint, complément indemnitaire à ces occasions, indemnité de départ volontaire, indemnité temporaire de mobilité.	Décret n°2007-1258 du 23 août 2007 Décret n°2008-366 du 17 avril 2008 Décret n°2008-367 du 17 avril 2008 Décret n°2008-368 du 17 avril 2008 Décret n°2008-369 du 17 avril 2008
7	<b>NBI (nouvelle bonification indiciaire) :</b> Décisions individuelles d'attribution de points de NBI pour les personnels des catégories A, B et C administratifs.	Décret n°2001-1161 du 7 décembre 2001
8	<b>COMPTES ÉPARGNE-TEMPS :</b> Ouverture et gestion des comptes épargne-temps pour les agents titulaires et non titulaires.	Décret n°2002-634 du 29 avril 2002 modifié Décret n°2009-1065 du 28 août 2009
9	<b>RACHATS DE JOURS RTT :</b> Attribution de l'indemnité compensant les jours de repos travaillés	Décret n°2007-1597 du 12 novembre 2007
10	<b>ORDRES DE MISSION :</b>	Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006
10.1	Ordres de mission ponctuels internationaux	
10.2	Ordres de mission permanents sur le territoire national.	
10.3	Ordres de mission ponctuels sur le territoire national.	
11	<b>DECISIONS D'INTÉRIM :</b> Établissement des décisions d'intérim des chefs de service et des chefs d'unité.	
12	<b>CUMULS D'ACTIVITÉS A TITRE ACCESSOIRE :</b> Octroi aux agents des catégories A, B et C des autorisations d'exercer, à titre accessoire, les activités suivantes : enseignements ou formations donnés dans les établissements dépendant d'un organisme privé ou public, expertises ou consultations auprès d'une entreprise ou d'un organisme privés uniquement au profit d'une personne publique.	Décret n°2007-658 du 2 mai 2007 Circulaire n°2157 du 11 mars 2008
13	<b>MAINTIENS DANS L'EMPLOI :</b>	
13.1	Établissement de la liste des personnels devant assurer leurs fonctions en cas de grève, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues dans la réglementation en vigueur.	Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée Circulaires du 22 septembre 1961 et du 29 mars 1976
13.2	Notification du maintien dans l'emploi aux agents figurant sur la liste des personnes devant assurer leurs fonctions, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues dans la réglementation en vigueur.	
14	<b>SANCTIONS DISCIPLINAIRES :</b>	
14.1	Décisions prononçant les sanctions disciplinaires à l'encontre des personnels pour	Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée

Code	Nature de l'attribution	Références
14.2	lesquelles le directeur dispose du pouvoir de nomination. Licenciement, radiation des cadres pour abandon de poste des agents de catégorie C.	articles 29 et 30 Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée–article 66 Décret n°65-382 du 21 mai 1965 modifié articles 27 et 29 Arrêté du 4 avril 1990
15	CONVENTIONS DE STAGES : Signature des conventions passées entre un établissement ou un service public et la Direction Régionale de l'Environnement et du Logement pour l'admission de stagiaires pour une période déterminée. :	
16	ACCIDENTS DU TRAVAIL : Constatation et liquidation des droits des victimes d'accidents du travail et leurs ayant droits. :	Loi n°46-2426 du 30 octobre 1946
17	ATTESTATIONS : Toutes attestations concernant la situation des agents (notamment attestation d'emploi, de rémunération, de perte de salaire, d'attribution d'aides matérielles...). :	
18	GESTION COURANTE : Tous les actes individuels de gestion courante non prévus dans les décisions listées ci-avant. :	
19	COMMISSIONS - COMITES LOCAUX:	
19.1	Constitution des commissions administratives paritaires locales compétentes pour les agents de catégorie C et les contrôleurs des travaux publics de l'État (CAP):	Décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié
19.2	Constitution du comité technique paritaire local (CTP).	Décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié

### Article 3 : Subdélégation aux Chefs de service, aux chefs de mission et à leurs adjoints

Subdélégation est donnée, à l'effet de signer les décisions correspondant aux points suivants pour les agents de leur service ou de leur mission :

Congés – Autorisations d'absence : 3.2.1, 3.3.1, 3.6,  
Notations – Évaluations : 5.2 (agents de catégorie C),  
Ordres de mission ponctuels : 10.3.

à :

Monsieur Nicolas LEGRAND, Chef de la Mission Qualité et Contrôle de gestion,  
Madame Catherine DUPRAY, Chargée de projet stratégie et de communication,  
Monsieur Dominique LEPETIT, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD),  
Monsieur Lionel HERMANGE, Responsable du Bureau Logement, Construction et Aménagement, Adjoint au Chef du SECLAD  
Monsieur Pierre-Édouard GILLE, Chef du Service Risques,  
Monsieur Koumaran PAJANIRADJA, Chef du Service Ressources (SRE),  
Monsieur Hervé MORISSET, Adjoint du Chef du SRE,  
Monsieur Stéphane DOUCHET, Chef du Service Sécurité des Transports Routiers,  
Monsieur Jean-Yves PEIGNÉ, Chef du Service Déplacements Transports Multimodaux Infrastructures,  
Monsieur Jean-Pierre SAINT-ÉLOI, Adjoint du Chef du Service Déplacements Transports Multimodaux Infrastructures,  
Monsieur Guillaume PRUNIER, Chef de la Mission Administration et Gestion des Données et de la mission CPER-PO,  
Madame Geneviève QUEMENEUR, Chef de la Mission Estuaire,  
Monsieur Jean-François GUÉRIN, Chef de l'Unité Territoriale Rouen-Dieppe,  
Monsieur Julien VILCOT, Adjoint du Chef de l'Unité Territoriale Rouen-Dieppe,  
Monsieur Olivier LAGNEAUX, Chef de l'Unité Territoriale du Havre,  
Madame Nathalie VISTE, Adjointe du Chef de l'Unité Territoriale du Havre,  
Madame Marie-Gaëlle PINART, Chef de l'Unité Territoriale de l'Eure,  
Madame Hélène BUHOT, adjointe du Chef de l'Unité Territoriale de l'Eure

### Article 4 : Subdélégation aux chefs de Bureau, d'Unité et de Pôle

Subdélégation est donnée, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, les décisions correspondant aux points suivants de l'article 2 de la présente décision pour les agents de leur bureau, unité ou pôle :

Congés – Autorisations d'absence : 3.2.1, 3.3.1, 3.6,  
Notations – Évaluations : 5.2 (agents de catégorie C),  
Ordres de mission ponctuels : 10.3.

à :

Madame Leila MELLOUK, Responsable du Pôle Support Intégré de Gestion administrative et de paye,  
Madame Liliane CUVELIER, Responsable du Centre de Documentation et des Archives,  
Monsieur Patrice LEGAL, Responsable du Bureau des Finances et des Marchés Publics et Responsable du CPCM,  
Madame Claire WILLIOT, Adjointe du Responsable du CPCM,



Monsieur Thierry RÉZEAU, Responsable du Bureau de l'Informatique Communicante,  
Monsieur Christophe LAMY, Responsable du Bureau des Moyens Généraux et de l'Immobilier,  
Docteur Marilyne BLAVETTE, Médecin de prévention,  
Madame Hélène GAMBIER, Conseillère sociale territoriale,  
Madame Véronique MARTINS, Chargé de communication,  
Monsieur Jean-Michel GANTIER, Chef du Bureau Environnement-Développement Durable,  
Monsieur Gérard DENOYER, Responsable de l'Unité Énergie,  
Madame Marie MOIROT, Responsable de l'Unité Logement,  
Monsieur Arnaud LAUBU, Responsable de l'Unité Construction,  
Monsieur Sylvain COMTE, Responsable de l'Unité Aménagement,  
Monsieur Christophe MOINIER, Responsable de l'Unité Sites,  
Madame Nathalie LAURENT, Chargé de mission Évaluation Environnementale,  
Monsieur Christophe HUART, Chef du bureau des Risques Technologiques Accidentels,  
Monsieur Daniel BABEL, Chef du bureau des Risques Technologiques Chroniques,  
Monsieur Zéphyre THINUS, Responsable du Bureau Eaux et Milieux Aquatiques,  
Madame Karine LADIRAY GONCALVES, Responsable du Bureau Hydrométrie et Prévision des Crues  
Monsieur Claude GIRARD, Responsable de l'Unité Hydrométrie,  
Madame Marie-Laure GIANNETTI, Responsable de l'Unité Prévision des Crues,  
Madame Christine LE NEVEU, Responsable du Bureau Biodiversité,  
Monsieur Denis SIVIGNY, Responsable de l'Unité Espèces animales et végétales et Espaces protégés,  
Monsieur Jean-Marc SARTHOU, Responsable du Bureau Transports Routiers,  
Monsieur Hubert MASTROTOTARO, Responsable de l'Unité Contrôle Routes,  
Monsieur Régis SAGOT, Responsable du bureau Contrôle Véhicules,  
Madame Nelly VOURIOT, Responsable de l'unité Programmation et Gestion Financière,  
Monsieur Olivier LÉONARD, Responsable de l'Unité Procédures – Affaires foncières – Gestion des marchés publics,  
Monsieur Jean-Marc DELAUNAY, Adjoint au responsable du pôle Méthodes-Qualité,  
Messieurs Jean-Luc ROLLAND et Bertrand, Responsables de Projets de développement du Réseau Routier National,  
Mesdames Laetitia FLOHART et Virginie KHOMENKO, Responsables de Projets de développement du Réseau Routier National,  
Monsieur Pierre VILHELM, Responsable du Pôle Administration des données et géomatique,  
Monsieur Dominique DEMONT, Responsable du Pôle Administration des données d'environnement – jusqu'au 31/12/2011,  
Monsieur Erwan POULIQUEN, Responsable du Pôle Statistiques publiques  
Madame Tiffany WEINACHTER, Coordinatrice de l'Équipe Risques,

#### **Article 5 : Abrogations**

La décision n°2011-20 du 15 novembre 2011 portant subdélégation de signature en matière de gestion du personnel est abrogée.

#### **Article 6 : Publications**

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute-Normandie par intérim est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs des préfectures de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Rouen, le 5 décembre 2011

Pour le Préfet de région et par délégation,  
Le Directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Haute-Normandie, par intérim

Igor KISSELEFF

*« Imprimerie de la Préfecture de la Seine-Maritime »*